



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

## A V I S P U B L I C

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 9 septembre 2025 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Ferme Donold Lapointe et Fils Inc.

**Nature et effets :**

Permettre l'agrandissement de l'étable laitière existante sur cave profonde à une distance de 34 mètres de la maison d'habitation voisine alors qu'avec le nombre d'unités animales projeté, la distance à respecter d'une habitation voisine devrait être de 172,0 mètres.

**Identification du site concerné :**

Les lots 5 688 786 et 5 688 779, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situés sur le 2<sup>e</sup> Rang.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À LAMBTON, CE 22<sup>e</sup> JOUR D'AOÛT 2025.**

**Yves Deslongchamps**  
Directeur général et greffier-trésorier

### Certificat de publication

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Ferme Donold Lapointe et Fils Inc. à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 22 août 2025.

Yves Deslongchamps  
Directeur général et greffier-trésorier

2025/08/22

Date